



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 91142

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur le camp de concentration de Léty, situé dans l'actuelle République tchèque. Pendant la Seconde Guerre mondiale, ce camp de concentration a été entièrement destiné aux Roms. Depuis les années 70, une ferme porcine est installée sur le site du camp, souillant ainsi la dignité due à ce lieu de mémoire, empêchant le souvenir et le recueillement. En juillet 2013, la commission des droits de l'Homme de l'ONU a demandé au Gouvernement tchèque de procéder à la fermeture de cette ferme, mais cet appel n'a pas été entendu. Aujourd'hui, un manifeste a été publié pour demander la fermeture de cette usine de plus de 13 000 porcs. Récemment, un appel européen réunissant parlementaires européens, parlementaires nationaux, intellectuels et artistes a été lancé par le mouvement antiraciste européen EGAM. Afin de rendre sa dignité à ce lieu de mémoire, il aimerait savoir si le Gouvernement français entend convaincre ses partenaires et en particulier son homologue tchèque de réaménager ce lieu de mémoire.

Texte de la réponse

Le réaménagement et la conservation de l'ancien camp de concentration de Léty, où furent principalement détenus des membres de la communauté rom durant la Seconde Guerre mondiale, relèvent de la compétence des autorités de la République tchèque. En effet, si le ministère de la défense participe à de nombreuses opérations tendant à préserver, à entretenir et à mettre en valeur des lieux de mémoire, en France comme à l'étranger, rien ne permet au Gouvernement français d'intervenir sur la dévolution du camp de Léty.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91142

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8275

Réponse publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7937